mixtes et produites à la fois par des causes naturelles et par un agent surnaturel, mais malfaisant. La guérison des premières est du ressort de la médecine ; les secondes sont soumises au droit d'exorciser conféré aux prêtres par l'ordination, et qui leur donne un pouvoir illimité sur les démons. La guérison des troisièmes exige le concours de la médecine et de l'exorcisme. Toute l'efficacité du dernier moyen dépend du degré de foi du malade ; sans la foi, son mal lui reste ; son incrédulité rend nuls les pouvoirs de l'exorciste. Gassner commençait par un exorcisme d'épreuve, pour s'assurer si l'esprit de ténèbres était en tout ou en partie l'auteur du mal. Revêtu d'une étole et placé près d'un crucifix, il sommait le diable d'agir sur les organes du patient. Il en résultait fréquemment des crises ou effrayantes ou ridicules ; le malade était atteint de convulsions qui amusaient ou faisaient frémir les spectateurs. La réputation du thaumaturge se répandit en Allemagne et dans les pays voisins, où il eut pour admirateurs et protecteurs des hommes puissants. A son presbytère affluaient journellement une multitude de malades. Il quitta sa paroisse, visita divers cantons du pays, resta quelque temps à Elwangen, puis se rendit à Ratisbonne, sur l'invitation du prince-évêque, qui usa de sagesse pour ne pas se compromettre, et chargea une commission d'hommes éclairés d'examiner soigneusement les opérations de Gassner et de rédiger le procès-verbal de toutes les séances. Personne n'en était exclu. Gassner intimidé, au contraire, les médecins à s'y rendre, à épuiser toutes les précautions nécessaires pour écarter le soupçon de supercherie. C'est ainsi qu'il en usa avec le duc de Wurtemberg, qui avait témoigné le désir de vérifier par lui-même le merveilleux de ces opérations. Gassner le pria de se faire accompagner par des médecins. Le duc y vint et signa le procès-verbal. On vit pleuvoir de toutes parts des pamphlets contre Gassner. On cita des guérisons qui n'avaient été ni radicales ni durables ; mais, en général, admettant les faits, on discutait seulement la nature de ces guérisons. Etaient-elles le résultat de moyens naturels, ou de prestiges, ou de miracles réels ? Pour des miracles, il n'en faut point voir dans tout cela, pas plus que dans les convulsions des jansénistes au tombeau du diacre Paris. De Haen, sur l'invitation de l'impératrice Marie-Thérèse, composa un ouvrage au sujet des guérisons de Gassner. Loin d'y trouver des caractères miraculeux, il n'y voit que des jongleries qui outragent la divinité. Gassner eut les succès éphémères que l'enthousiasme assure à tous les hommes de son espèce passés, présents et futurs.

On a, à Paris, une lettre de Lavater qui écrivait à Gassner de lui communiquer le pouvoir de guérir ; Lavater le supposait donc revêtu de ce pouvoir. Cette crédulité de la part du ministre zuriquois était bien connue, et Mirabeau lui reproche d'avoir prôné successivement Schrœpfer, cafetier de Leipzig, qui prétendait évoquer les morts et qui finit par se tuer en 1795 ; Gassner, ex-jésuite de Bavière, et Messmer.

L'empereur Joseph II interdit bientôt au pauvre homme le séjour de Ratisbonne, et il alla mourir à Bondorf, oublié de tous. Il a laissé un ouvrage qui a pour titre : *Vitæ sage, pieux, bien portant, mourir bienheureux, ou Instruction utile pour lutter contre le diable* (Augsbourg, 1775).

GASSOT (Jacques), sieur de DEFFEND, voyageur et homme politique, né dans le Berry en 1515, mort en 1585. Il était fils d'un secrétaire de François Ier. Attaché au service de la reine Eléonore, il employa les loisirs que lui laissait sa place à étudier les mathématiques et l'histoire. En 1546, cette princesse, qui avait fait le vœu d'accomplir un pèlerinage en terre sainte, chargea Gassot de faire le voyage à sa place. De retour en France, il trouva sur le trône un nouveau roi, Henri II, qui le nomma son secrétaire, et lui donna, bientôt après, la mission de retourner en Asie pour étudier les ressources et la véritable force de l'empire du sultan, ainsi que les diverses questions ayant trait à la politique orientale. Gassot se rendit à Constantinople, accompagna le sultan Suleiman dans son expédition contre la Perse, et revint à Paris en 1550. Henri II le nomma alors commissaire ordinaire des guerres, puis l'envoya à Ferrare lever le plan des fortifications de cette ville. Par la suite, Gassot devint trésorier du duc d'Alençon et enfin général des finances. On a de lui : *Discours du voyage de Venise à Constantinople, contenant la querelle du Grand Seigneur avec le Sophi, avec élégante description de plusieurs villes de la Grèce et choses admirables en icelles* (Paris, 1550, in-8°). Dans cette relation, on trouve des détails intéressants sur les curiosités naturelles, les antiquités, les œuvres d'art et les mœurs des peuples de l'Orient que Gassot a visités. — Un de ses fils, Jules GASSOT, qu'il eut, hors mariage, d'une demoiselle de Ferrare, fut secrétaire de Henri III et remplit avec talent plusieurs missions diplomatiques dont le chargea ce souverain. Le *Tumulus Caroli IX* contient de lui quelques pièces de vers latins.

GAST s. m. (gastt — de *gâter*, qui s'est dit *gaster*). Dégât, ruine, ravage, dévastation. ‖ Désert : terrain inculte. ‖ Vieux mot.

GAST (Jean), théologien protestant suisse, né à Brisach, mort à Bâle vers 1553. Après avoir suivi, à Bâle, les leçons d'Œcolampade, il fut nommé pasteur de l'église allemande de cette ville. Quoique souffrant de la pierre, il composa un recueil curieux, intitulé : *Conviviorum sermonum liber, variis jocis ac salibus refertus* (Bâle, 1542, in-8°), où l'on trouve les anecdotes les plus piquantes qu'il avait recueillies dans ses lectures. Cet ouvrage fut réimprimé deux fois, en 1543 et en 1549, sous le titre de *Convivales sermones utilibus ac jucundis historiis et sententiis refertus*. On a encore de lui : *Parabolarum sive similitudinum ac dissimilitudinum liber* (Bâle, 1550, in-fol.) ; *Epigrammatum libri duo ex christianis poetis collecti* (Bâle, 1543, in-8°) ; *De virginitatis custodia*, etc. (Bâle, 1544, in-8°) ; *De anabaptismi exordio, erroribus, historiis abominandis*, etc. (Bâle, 1544, in-8°).

GAST (Jean), historien et théologien anglais, né à Dublin en 1715, mort en 1788. Il fit ses premières études dans sa ville natale, devint chapelain d'une congrégation française à Port-Arlington, puis curé de Saint-Jean, à Dublin. Il jouit, dans la suite, de plusieurs bénéfices lucratifs. On a de lui : *Rudiments de l'histoire grecque* (1753, in-8°), ouvrage auquel s'adjoignit, en 1782, *l'Histoire de la Grèce depuis l'avènement d'Alexandre jusqu'à sa soumission définitive à la puissance romaine ; Lettres d'un ministre de l'Eglise d'Irlande à ses paroissiens catholiques romains. L'Histoire de la Grèce* de Gast a été traduite en français par Mme de Villeroy.

GASTADE s. f. (ga-sta-de — rad. *gâter*, qui s'est dit *gaster*). Art vétér. Pourriture des moutons.

GASTADOUR s. m. (ga-sta-dour — lat. *vastator*, ravageur). Destructeur. ‖ Incendiaire. ‖ Soldat pillard. ‖ Sapeur ; pionnier. ‖ Vieux mot.

GASTALD s. m. (ga-stald). Hist. Comte italien placé sous l'autorité d'un duc, durant la domination lombarde. ‖ On écrit aussi GASTALDE.

GASTAMBIDE (Joseph-Adrien), jurisconsulte, né à Paris en 1804. Il fit ses études de droit, puis entra dans la magistrature, devint avocat général à Caen, procureur général à Amiens après 1848, et fut appelé à remplir les mêmes fonctions à la cour de Toulouse, en 1855. On a de lui : *Traité théorique et pratique des contrefaçons en tous genres, ou de la propriété en matière de littérature, théâtre, musique, peinture*, etc. (1837, in-8°) ; *Historique et théorie de la propriété des auteurs* (1862, in-8°).

GASTAUD (François), controversiste et avocat français, né à Aix en 1660, mort à Viviers en 1732. Il était entré dans les ordres et se livrait avec succès à la prédication, lorsque son frère, avocat distingué du barreau d'Aix, étant mort, il prit la résolution de le remplacer. En conséquence, il étudia le droit, se fit recevoir avocat, obtint de la cour de Rome une dispense pour plaider et devint un des membres les plus brillants du barreau d'Aix. Adversaire déclaré des jésuites, il plaida et gagna contre eux, en 1717, un procès important, les poursuivit à outrance en toute occasion, se montra un de leurs ennemis les plus acharnés lors de l'affaire Sennaleuse du P. Girard et se suscita ainsi des ennemis puissants qui, à deux reprises, le firent exiler à Viviers, où il mourut. Gastaud avait adopté les opinions jansénistes ; il ne voulut point les rétracter et fut privé de la sépulture ecclésiastique. Parmi ses écrits, nous citerons : *Recueil d'homélies sur l'Epître de saint Paul aux Romains* (Paris, 1699) ; la *Politique des jésuites démasquée* (in-12) ; les *Illusions et les erreurs de M. l'évêque de Marseille* (1720).

GASTDORF, bourg des Etats autrichiens (Bohême), district de Dauba, au N. de Prague, sur la rive droite de l'Elbe ; 1,200 hab. Papeterie, industrie linière, filature de laine, carrières de pierre calcaire.

GASTE adj. (ga-ste — du lat. *vastare*, dévaster). Inculte ; stérile. ‖ Vieux mot.

GASTÉ (Léonard-Fulcran), médecin français, né en 1791, mort en 1846. Il fut médecin en chef de l'armée d'Afrique et membre de l'Académie de médecine. Ses principaux ouvrages sont : *Abrégé de l'histoire de la médecine considérée comme science et comme art* (Paris, 1835) ; *Du calcul appliqué à la médecine, comme complément de la théorie des faits et des raisonnements sur lesquels doivent être fondées la pathologie, la thérapeutique et la clinique* (Montpellier, 1838) ; *Mélanges de médecine* (1841, in-8°).

GASTEIN (*Gasteinium*), village des Etats autrichiens, dans le duché et à 80 kilom. S. de Salzbourg, au milieu d'une vallée formée par le versant septentrional des Alpes Noriques, sur l'Ache ; 1,400 hab. Ce village doit sa célébrité à ses huit sources d'eaux minérales : *Fürstenquelle* (source du Prince) ; *Doctorsquelle* (source du Docteur) ; *Schröpfbad* ou *Chirurgenquelle* (source du Ventouseur ou du Chirurgien) ; *Unterste* ou *Hauptquelle* (source Basse ou Principale) ; *Ferdinandsquelle* (source de Ferdinand) ; *Wasserfallquelle* (source de la Cascade) ; *Grabenbackerquelle* (source du Boulanger-du-Quai). La température de ces diverses sources varie de 71°,5 à 31°. « L'eau, dit M. le docteur Le Pileur (les *Bains d'Europe*), est limpide, inodore, dégageant, suivant quelques auteurs, une odeur hépatique pendant l'orage ou la pluie. Une pièce d'argent ou de cuivre décapé se colore, par le séjour dans cette eau, comme au contact de l'acide sulfhydrique. Baumgartner et Koller ont trouvé, en 1829, que l'eau thermale de Gastein agissait sur l'aiguille aimantée, tandis que l'eau distillée ordinaire ne produit sur l'aimant aucun effet. L'eau de Gastein produit à la peau une sensation de picotement, de constriction et de chaleur qui ne semble pas en proportion avec la température du bain ; elle agit notamment sur le système nerveux, et paraît déterminer une excitation spécifique du cervelet et de la moelle épinière qui se traduit par le rétablissement des forces musculaires, une sorte de reconstitution comme celle que l'on obtient par les analeptiques, la cessation des désordres nerveux. » L'eau de Gastein s'emploie en boisson, bains et douches d'eau et de vapeur. On visite dans le village une ancienne église et une crypte remarquable.

Les eaux de Gastein étaient déjà fréquentées du temps des Romains et furent visitées, en 1436, par le duc Frédéric d'Autriche, devenu plus tard empereur d'Allemagne. De nos jours, ce village, après la guerre faite au Danemark par la Prusse et l'Autriche, a donné son nom à une convention qui y fut signée, en 1865, entre l'empereur d'Autriche François-Joseph et le roi de Prusse, convention dont l'inobservation a eu pour résultat la guerre d'Allemagne de 1866 et la dissolution de la Confédération germanique.

GASTEL (VIEUX- et NOUVEAU-), paroisse de Hollande, prov. du Brabant septentrional. Elle renferme le village de Vieux-Gastel, à 22 kilom. N.-O. de Bréda, et les hameaux de Nouveau-Gastel, Dorpse-Quartier, Haut-Esselijk et Hampersgat ; 3,622 hab. Les habitants, presque tous catholiques, cultivent le blé, le lin et le garance. D'excellents pâturages s'étendent sur les bords du Dintel, qui forme la limite septentrionale de la paroisse.

GASTELERIE s. f. (ga-ste-le-ri). Féod. Droit payé au seigneur par les pâtissiers.

GASTELIER (René-Georges), médecin français, né à Ferrières (Gâtinais) en 1741, mort à Paris en 1821. Il meua de front l'étude du droit et celle de la médecine, se fit recevoir avocat au Parlement et docteur à la Faculté de Paris, mais finit par se livrer entièrement à la pratique médicale. Médecin consultant du duc d'Orléans, puis maire de Montargis (1782), Gastelier fut élu député du Loiret à l'Assemblée législative, subit pendant la Terreur une assez longue détention et reçut, en 1815, le cordon de Saint-Michel. Outre de nombreux *Mémoires*, publiés dans divers recueils, on a de lui plusieurs ouvrages où l'on trouve des faits et des observations utiles. Les principaux sont : *Essai sur la fièvre miliaire essentielle* (Montargis, 1773) ; *Traité sur les spécifiques en médecine* (Paris, 1783, in-8°) ; *Démonstration sur la supplice de la guillotine* (Sens, 1798), écrit dans lequel il combat l'opinion émise par Sœmmering, Elsner, Sue, de la persistance des phénomènes de la sensibilité, après la décollation, dans l'homme ; *Traité sur les maladies des femmes en couches* (Paris, 1811) ; *Controverses médicales* (1817), etc.

GASTELLIER DE LA TOUR (Denis-François), écrivain français, né à Montpellier en 1709, mort à Paris en 1781. Tout ce qu'on sait de ce généalogiste languedocien est contenu dans ces quelques mots sur lui consacrés un biographe, son compatriote : « Il vécut très-pauvre jusqu'à l'âge de soixante-douze ans, lorsque la mort d'un parent éloigné le rendit riche de 20,000 livres de rente. Ce coup de fortune lui devint fatal : il mourut trois semaines après. » On a de Gastellier : *Dictionnaire étymologique des termes d'architecture* (Paris, 1753, in-12) ; *Armorial des principales maisons et familles du royaume* (Paris, 1757, 2 vol. in-12), en société avec Dubuisson ; *Généalogie de la maison de Châteauneuf de Randon* (Paris, 1760, in-4°) ; *Généalogie de la maison de Foy* (Paris, 1762, in-4°) ; *Description de la ville de Montpellier* (Montpellier et Paris, 1764, in-4°) ; *Armorial des Etats de Languedoc* (Paris, 1767, in-4°) ; *Généalogie de la maison de Varagne de Gardouch* (Paris, 1769, in-4°) ; *Généalogie de la maison de Préissac-d'Escignac* (Paris, 1770, in-4°) ; *Dictionnaire héraldique, contenant tout ce qui a rapport à la science du blason, suivi des Ordres de chevalerie dans le royaume* (Paris, 1774, in-8°).

Cet écrivain a laissé en manuscrit un ouvrage important, intitulé : *Description géographique et historique de Languedoc*. Il devait former plusieurs volumes in-folio. Nous ignorons quel a été le sort de ce travail et entre les mains de qui il a passé. Le silence des biographes est complet sur ce point.

GASTENIUM, nom latin de GASTEIN.

GASTER s. m. (ga-stèr — mot lat. et gr., en saxon *gaster*, *ga*, de la racine *gas*, avaler). Ventre ; estomac :

> Je devais par la royauté
> Avoir commencé mon ouvrage.
> A le voir d'un certain côté,
> Messer *Gaster* en est l'image.
>
> LA FONTAINE.

‖ Vieux mot, qui ne s'employait que par plaisanterie et comme nom propre de l'estomac personnifié.

GASTÉR, vallée de Suisse, cant. de Saint-Gall ; 32 kilom. sur 12. Les habitants s'adonnent à l'élève du bétail.

GASTÉRACANTHE s. m. (ga-sté-ra-kan-te — du gr. *gastér*, ventre ; *akantha*, épine). Arachn. Genre d'arachnides voisin des araignées, et comprenant une trentaine d'espèces, qui habitent l'Inde, l'Australie et l'Amérique.

GASTÉRALGIE s. f. (ga-sté-ral-jî). Méd. Forme peu usitée du mot GASTRALGIE.

GASTÉRALGIQUE adj. (ga-sté-ral-ji-ke). Méd. Forme peu usitée du mot GASTRALGIQUE.

GASTÉRANAX s. m. (ga-sté-ra-nakss — du gr. *gastér*, estomac ; *anax*, prince). Anc. méd. Faculté digestive et nutritive.

GASTÉRASE s. f. (ga-sté-ra-ze — du lat. *gaster*, estomac). Chim. Principe actif du suc gastrique.

GASTEREN, vallée de la Suisse, sur la frontière méridionale du canton de Berne, à l'O. des Alpes de Blumli. Aucun site, en Europe, ne surpasse en sauvage majesté la grandeur de ceux qu'elle présente. Elle s'étend au N. du grand glacier de Tschingel, entre le Schilthorn et le Sackhorn, dont les sommets dépassent une altitude de 1,800 mètres. Un sentier conduit de cette vallée, par les Alpes d'Hochweyden et le glacier de Dœtschen, à Keppel, dans la vallée du Lœtschen, canton du Valais.

GASTÉRIPE s. m. (ga-sté-ri-pe — du gr. *gastér*, ventre ; *pous*, pied). Echin. Genre d'échinodermes à corps mou, voisin des holothuries.

GASTÉROBRANCHIDES s. m. pl. (ga-sté-ro-bran-chi-de — du gr. *gastér*, ventre, et de *branchie*). Crust. Tribu de crustacés décapodes macroures, comprenant les deux genres callianidée et callianisse, qui portent sous l'abdomen des filaments rameux, analogues aux branchies, et paraissant propres à la respiration.

GASTÉROCERQUE s. m. (ga-sté-ro-sèr-ke — du gr. *gastér*, ventre ; *kerkos*, queue). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons, comprenant treize espèces, presque toutes américaines.

GASTÉROCOMES s. m. (ga-sté-ro-ko-me — du gr. *gastér*, ventre ; *komé*, chevelure). Echin. Genre d'échinodermes fossiles, de la famille des crinoïdes.

GASTÉRODÈLE adj. (ga-sté-ro-dè-le — du gr. *gastér*, ventre ; *délos*, apparent). Zool. Qui a un estomac apparent.

— s. m. pl. Infus. Division d'infusoires rotifères.

GASTÉROMYCÈTES s. m. pl. (ga-sté-ro-mi-sè-te — du gr. *gastér*, ventre ; *mukès*, champignon). Bot. Section de la famille des champignons. ‖ On dit aussi GASTÉROMYCES.

GASTÉROPACHE s. m. (ga-sté-ro-pa-che — du gr. *gastér*, ventre ; *pachus*, épais). E. tom. Syn. de GASTÉROMYCÈTES.

GASTÉROPLÈQUE s. m. (ga-sté-ro-plè-ke — du gr. *gastér*, ventre ; *plékô*, je plie). Ichthyol. Poisson de la famille des salmonidés, qui vit dans les mers d'Amérique, et dont la chair est très-estimée.

GASTÉROPODE adj. (ga-sté-ro-po-de — du gr. *gastér*, ventre ; *pous*, *podos*, pied). Moll. Qui a le pied placé sous le ventre.

— s. m. pl. Grande classe de l'embranchement des mollusques, comprenant ceux de ces animaux qui rampent à l'aide d'un pied placé sous le ventre. Les enveloppes de ces corps, fréquemment rejetées par la mer sur les plages, ont été prises quelquefois par les anciens auteurs pour des animaux de genres divers.

Les *gastéropodes* renferment un nombre considérable de genres, groupés en dix ordres ; nous indiquerons ici les plus remarquables.

I. *Aporobranches* ou *ptéropodes :* genres cymbulie, limacine, hyale, cléodore, psyché, clio, pneumoderme.

II. *Nucléobranches* ou *hétéropodes :* genres firole, carinaire, atlante.

III. *Nudibranches :* genres ptérosome, glaucque, laniogère, briarée, éolide, tergipe, thétys, mélibée, scyllée, tritonie, polycère, doris, onchidore, placobranche.

IV. *Inférobranches :* genres phyllidie, diphyllidie, ancyle, pleurobranche, ombrelle, siphonaire.

V. *Tectibranches :* genres aphysie, bursatelle, actéon, acère, bulle, gastéroptère, sormet.

VI. *Pulmobranches* ou *pulmonés inoperculés :* genres onchide, limace, testacelle, parmacelle, vitrine, hélice (vulg. escargot ou colimaçon), ambrette, bulime, agathine, maillot, clausilie, auricule, piétin, scarabe, planorbe, lymnée, physe.

VII. *Pulmonés operculés :* genres hélicine, cyclostome, féreusie.

VIII. *Pectinibranches :* genres paludine, mélanie, littorine, turritelle, vermet, silicuaire, valvée, natice, navicelle, périte, ampullaire, janthine, phasianelle, toupie, sabot, fripière, scalaire, mélanopside, cérite, bucrin, harpe, pourpre, nasse, tonne, casque, cassidaire, canullaire, rocher, colombelle, turbinelle, fasciolaire, pyrule, fuseau, pleurotome, rostellaire, struonle, pétrocère, cône, vis, mitre, tarière, ancillaire, olive, porcelaine, ovule, volvaire, marginelle, volute, digaret, stomate, etc.

IX. *Scutibranches :* genres haliotide, calyptrée, crépidule, notrème, hipponice, cabochon, parmophore, émarginule, fissurelle.

X. *Cyclobranches :* genre patelle.

Cette classe renferme d'innombrables espèces terrestres, d'eau douce, marines ou fossiles, et dont plusieurs sont employées dans l'alimentation ou dans les arts industriels. V. COQUILLE et MOLLUSQUE.

GASTÉROPTÈRE s. m. (ga-sté-ro-ptè-re — du gr. *gastér*, ventre ; *pteron*, aile). Moll. Genre de mollusques gastéropodes voisins des bulles.

Encycl. Ce genre de mollusques, rangé d'abord parmi les ptéropodes, appartient aux gastéropodes tectibranches. Il est très-voisin des bulles, dont il diffère surtout par l'absence de coquille. On n'en connaît jusqu'à présent qu'une seule espèce, qui vit dans la Méditerranée, près des côtes de la Sicile. C'est un petit mollusque d'un beau rouge, bordé de bleu et semé de taches blanches peu nombreuses. Il peut ramper, et alors il relève ses nageoires de chaque côté du corps, sans les y appliquer aussi exactement que le font les bulles. Outre son pied est étroit ; aussi le *gastéroptère* paraît-il surtout être organisé pour la natation, son mode de progression habituel ; il nage renversé sur le dos et avec assez de rapidité ; les pêcheurs napolitains le connaissent sous le nom de *palommella*.

GASTÉROPTÉRIDE adj. (ga-sté-ro-ptè-ride — de *gastéroptère*, et du gr. *idea*, forme). Moll. Qui ressemble ou qui se rapporte au gastéroptère.

— s. m. pl. Tribu de mollusques gastéropodes tectibranches, formee du seul genre gastéroptère.

GASTÉROPTÉROPHORES s. m. pl. (ga-sté-ro-ptè-ro-fo-re — du gr. *gastér*, ventre ; *pteron*, aile ; *phoros*, qui porte). Moll. Groupe de mollusques, comprenant les genres argonaute, carinaire et ptérotrache.

GASTÉROPTÉRYGIEN, IENNE adj. (ga-sté-ro-ptè-ri-jsi-ain, i-è-ne — du gr. *gastér*, ventre ; *pterux*, nageoire). Ichthyol. Dont les nageoires ventrales sont situées derrière les pectorales.

— s. m. pl. Ichthyol. Classe de poissons chez lesquels les nageoires ventrales sont situées derrière les nageoires pectorales.

GASTÉROSPORE adj. (ga-sté-ro-spo-re — du gr. *gastér*, ventre ; *spora*, graine). Bot. Dont les graines sont renfermées dans un sac globuleux.

— s. m. pl. Tribu de lichens comprenant ceux dont les graines sont logées dans un sac globuleux.

GASTÉROSTÉ s. m. (ga-sté-ro-sté — du gr. *gastér*, ventre ; *osteon*, os). Ichthyol. Nom scientifique du genre épinoche.

GASTÉROTHALAME adj. (ga-sté-ro-ta-lame — du gr. *gastér*, ventre ; *thalamos*, lit). Bot. Dont les corpuscules reproducteurs sont entourés d'un réceptacle clos, qui ne procède pas du thalle, mais qui y est plongé.

— s. m. pl. Groupe de lichens qui offrent le caractère ci-dessus indiqué.

GASTÉROZOAIRE s. m. (ga-sté-ro-zo-è-re — du gr. *gastér*, ventre ; *zoôn*, animal). Zool. Animal chez lequel le système digestif a acquis une certaine prédominance.

Gastibelza, le Fou de Tolède, poésie de Victor Hugo ; musique d'Hippolyte Monpou. On nageait en plein romantisme ; les *Orientales*, les *Feuilles d'automne* venaient de jeter au ciel de la poésie leurs orageux éclairs ; à poètes romantiques il fallait musicien romantique. Ce musicien fut Monpou. Artiste imparfait, peu rompu à l'harmonie et à la science, Monpou trouvait d'instinct à la mélodie la couleur voulue. L'*Andalouse*, avec son rythme cavalier et ses allures fringantes, avait excité une admiration mêlée d'étonnement ; *Gastibelza* affirma le talent créateur du musicien ; chantée par Roger dans tous les salons et concerts de Paris, l'œuvre eut un succès fou qui ne s'est point encore démenti. Si les vers de Victor Hugo ont un peu vieilli, le chant a gardé toute sa fierté, sa hardiesse et sa nouveauté, et fait date dans l'histoire de la romance française.

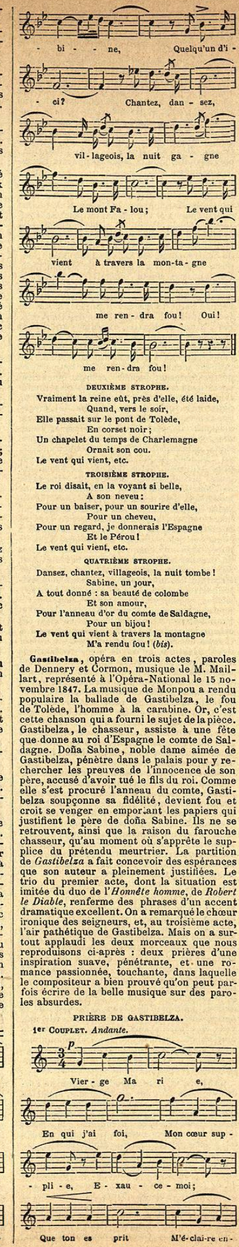

DEUXIÈME STROPHE.

Vraiment la reine eût, près d'elle, été laide,
Quand, vers le soir,
Elle passait sur le pont de Tolède,
En corset noir ;
Un chapelet du temps de Charlemagne
Pendait sur son cou.
Le vent qui vient, vient, etc.

TROISIÈME STROPHE.

Le roi disait, en la voyant si belle,
A son neveu :
Pour un baiser, pour un sourire d'elle,
Pour un cheveu,
Pour un regard, je donnerais l'Espagne
Et le Pérou !
Le vent qui vient, etc.

QUATRIÈME STROPHE.

Dansez, chantez, villageois, la nuit tombe !
Sabine, un jour,
A tout donné : sa beauté de colombe
Et son amour,
Pour l'anneau d'or du comte de Saldagne,
Pour un bijou !
Le vent qui vient à travers la montagne
M'a rendu fou ! (*bis*).

Gastibelza, opéra en trois actes, paroles de Dennery et Cormon, musique de M. Maillart, représenté à l'Opéra-National le 15 novembre 1847. La musique de Monpou a rendu populaire la ballade de Gastibelza, le fou de Tolède, l'homme à la carabine. Or, c'est cette chanson qui a fourni le sujet de la pièce. Gastibelza, le chasseur, assiste à une fête que donne au roi d'Espagne le comte de Saldagne. Doña Sabine, noble dame aimée de Gastibelza, pénètre dans le palais pour y rechercher les preuves de l'innocence de son père, accusé d'avoir tué le fils du roi. Comme elle s'est procuré l'anneau du comte, Gastibelza soupçonne sa fidélité, devient fou et croit se venger en emportant les papiers qui justifient le père de doña Sabine. Ils ne se retrouvent, ainsi que la raison du farouche chasseur, qu'au moment où s'apprête le supplice du prétendu meurtrier. La partition de *Gastibelza* a fait concevoir des espérances que son auteur a pleinement justifiées. Le trio du premier acte, dont la situation est imitée du duo de l'*Hommée homme*, de *Robert le Diable*, renferme des phrases d'un accent dramatique excellent. On a remarqué le chœur ironique des seigneurs, et, au troisième acte, l'air pathétique de Gastibelza. Mais on a surtout applaudi les deux morceaux que nous reproduisons ci-après : deux prières d'une inspiration suave, pénétrante, et une romance passionnée, touchante, dans laquelle le compositeur a bien prouvé qu'on peut parfois écrire de la belle musique sur des paroles absurdes.

PRIÈRE DE GASTIBELZA.

1re STROPHE. *Allegro moderato.*

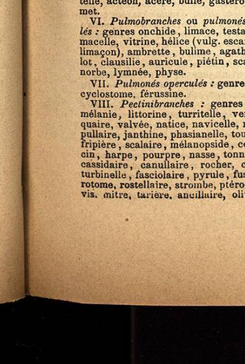

1re COUPLET. *Andante.*

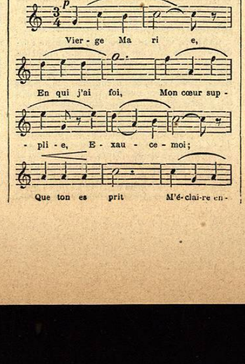

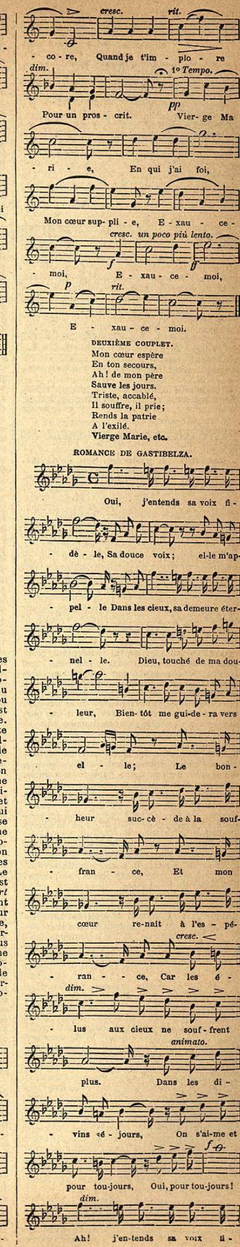

DEUXIÈME COUPLET.

Mon cœur espère
En ton secours.
Ah ! de mon père
Sauve les jours.
Triste, accablé,
Il souffre, il prie ;
Rends la patrie
A l'exilé.
Vierge Marie, etc.
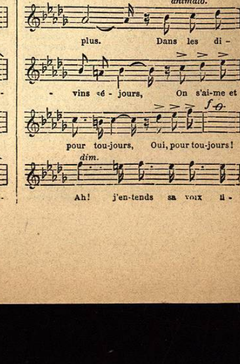
ROMANCE DE GASTIBELZA.